



Dans ce numéro :

La situation à l'entrée des 22 ménages accueillis	2-3
Les 5 ménages sortis en 2017	4
Les durées de séjours	4-5
L'ALT comme soutien à la parentalité	5
Les points forts du Logis	6
Paroles des usagers	7

Éditorial ...

La résidence sociale du Logis des Iles s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion, du fait de leurs conditions de vie économique et sociale et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel.

Outre notre souci d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement satisfaisantes pour les résidents, nous restons attentifs à proposer un accompagnement ajusté au plus près de leurs besoins afin de favoriser leur accès à un logement autonome. En ce sens, notre travail consiste à identifier les difficultés et les besoins des ménages, mais aussi déterminer avec eux les axes de travail prioritaires et les leviers à activer en vue de la résolution des difficultés repérées. Enfin, nous occupons une fonction d'animation et de régulation de la vie au quotidien dans la résidence. Cette fonction fait partie intégrante des missions de la gestion locative et participe à la qualité du service.

La pratique de la gestion locative au Logis des Iles :

- * vise à faciliter la vie individuelle et collective des résidents dans leur quotidien;
- * est une action permanente dans le suivi régulier des résidents;
- * fait appel à l'intervention du personnel travaillant sur le site.

Même si sur certains points le travail effectué par le gestionnaire de la résidence sociale du Logis s'inscrit dans un accompagnement d'insertion lié au logement, il est intéressant d'identifier les problématiques hors logement auxquelles peuvent être confrontés les ménages et qui ont de fait une incidence sur les perspective d'accès à un logement autonome et sur l'accompagnement de ces derniers :

- * Précarité socio-professionnelle
- * Situation administrative complexe
- * Absence de ressources
- * Rupture familiale ou conjugale
- * Difficultés éducatives
- * Barrière de la langue
- * Conduites addictives
- * Violence intrafamiliale
- * Isolement social
- * Santé physique et/ou psychique

Pour le gestionnaire, il s'agit de prendre en compte ces problématiques dans l'accompagnement des personnes, tout en étant vigilant à l'équilibre et au bon fonctionnement de la résidence. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler en complémentarité et en articulation avec le travailleur social référent. En effet, cela favorise la mise en place d'une réponse globale ajustée au plus près des besoins et des demandes des personnes.

Synthèse chiffrée de l'Hébergement en 2018

Nombre de ménages accueillis en 2018: **19 soit 50 personnes dont 24 adultes et 26 enfants**

Présents au 01/01/2018 **13 ménages**
 Entrées en 2018 **6 ménages**
 Sorties en 2018 **5 ménages**
 Orientations refusées en 2018 **1 ménage**
 (refus du ménage car autre solution)

Nombre de journée par ménage réalisées en 2018 **5 185 jours**
 Nombre de journées (par personnes) réalisées en 2018 **13 703 jours**

Taux d'occupation : 95 % Durée moyenne du séjour en 2018 : 18 mois

Amplitude du séjour : de 7,7 mois à 42,8 mois (ménages sortis)

L'hébergement en Résidence Sociale a pour objectif de permettre aux ménages accueillis une solution d'hébergement transitoire adaptée à leur situation, en vue d'un accès à un logement de droit commun.

- * La Résidence Sociale le Logis des Iles se compose de 15 unités d'hébergement : 10 bénéficient de l'APL (2 studios + 4 T1 bis + 4 T2) et 5 de l' ALT (3 T1 bis + 1 T2 + 1 T4)
- * Le nombre de ménages hébergé en 2018 est de 19 (22 en 2017). L'écart entre 2017 et 2018 s'explique par le nombre important de ménages sortis en 2017 (9 en 2017 et 5 en 2018).

I / La situation à l'entrée des 19 ménages accueillis en 2018

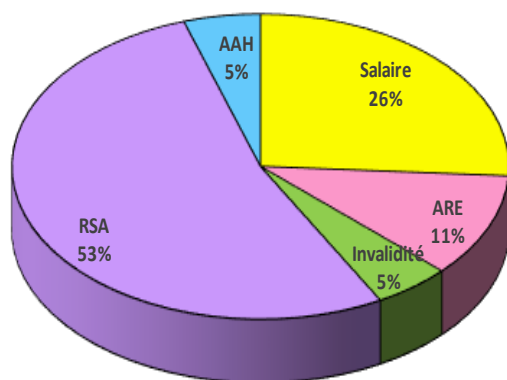
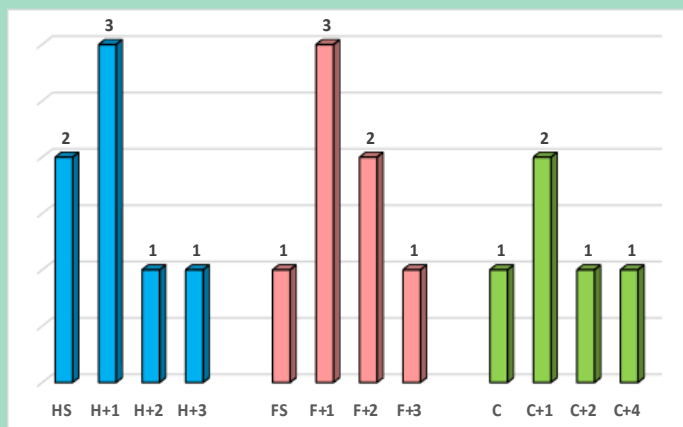
Composition familiale :

15 ménages sur 19 accueillis à la Résidence Sociale en 2018 sont **des familles**, dont **7 sont des femmes monoparentales** et **5 hommes monoparentaux**.

Cette année, nous avons accueilli **3 personnes isolées** grâce aux 2 studios.

1 naissance a eu lieu parmi les familles accueillies à la Résidence.

Remarque: Les différentes typologies de familles sont possibles grâce à la diversité des tailles de nos appartements (studio de 17m²; T1 bis de 31m²; T2 de 47m²; T4 de 75 m²).



Ressources à l'entrée:

42 % des ménages accueillis ont des **ressources liées au travail**. (37 % en 2017)

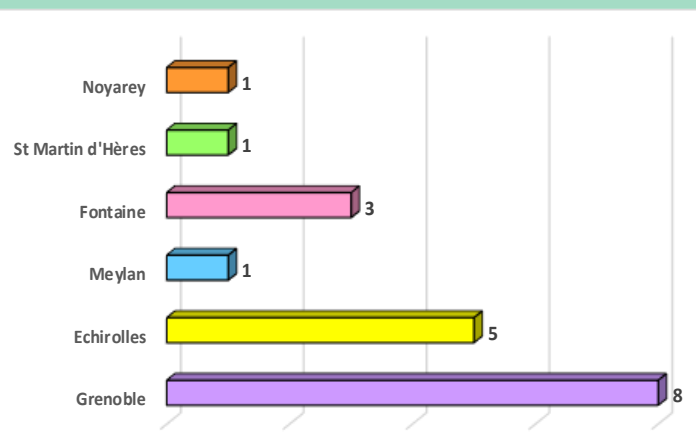
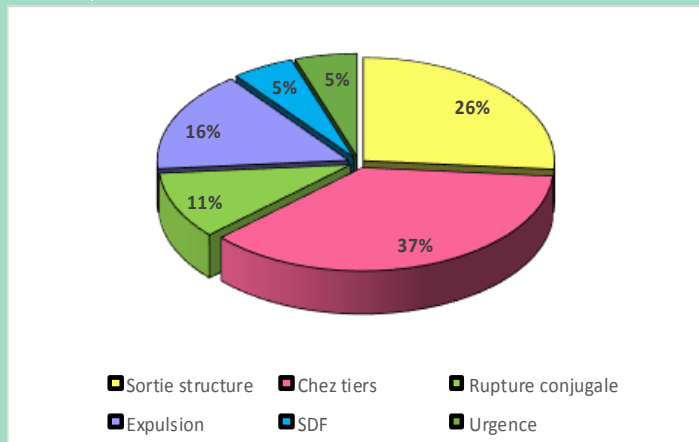
58 % des ménages accueillis bénéficient des **minimas sociaux** (RSA ou AAH). 50% en 2015 ; 59% en 2016 ; 64% en 2017.

47 % des ménages accueillis (37 % en 2017) ont des **dettes à l'entrée** en Résidence Sociale (dont 5 % en Banque de France), ce qui signifie une augmentation de 10 % entre 2017 et 2018.

Motifs d'entrée :

En 2018, le motif principal d'admission à la Résidence Sociale est l'hébergement chez un tiers : 37 % (en 2018 : 27 %).

Pour 26 % des ménages accueillis (41 % en 2017), le motif est la sortie de structure : ARPEGE, Milena-Solidarité Femmes, La Relève, Centre d'Accueil Intercommunal, Secours Catholique.



Origine géographique :

100 % des ménages hébergés sont originaires de la **METRO** et **42 % d'entre eux** de la ville principale, à savoir **Grenoble**.



Les référents sociaux :

Comme les années précédentes, les **ménages** sont accompagnés principalement par le **Conseil Départemental (53 % en 2018 et 53 % en 2017)**

L'autre moitié des ménages est accompagnée par les **Service spécialisés et les CCAS :**

- ⇒ SALTo - Oiseau Bleu : 3 ménages
- ⇒ ADATE : 1 ménage
- ⇒ SATIS : 2 ménages
- ⇒ CCAS Echirolles : 1 ménage
- ⇒ CMP : 1 ménage
- ⇒ Service social du personnel METRO : 1 ménage

10 ménages accompagnés par le Conseil Départemental de l'Isère

6 accompagnés par les Services Spécialisés

3 accompagnés par les CCAS

II / Les 5 ménages sortis en 2018

- ◆ Parmi les 5 ménages sortis en 2018, 4 ont été relogés dans le parc public, principalement sur l'agglomération grenobloise (ci-dessous, la répartition des relogements par bailleurs) et un est retourné dans son pays d'origine.

GH	2
SDH	1
ACTIS	1

- ◆ On note une diminution du nombre de ménages sortants en 2018 par rapport aux trois dernières années.

Cela s'explique d'une part, par le nombre important de sorties en 2017 (9 ménages).

Cela s'explique aussi par la prolongation du temps d'hébergement pour certains ménages en raison de la complexité de leur situation administrative et/ou d'autres problématiques (difficultés financières et budgétaires persistantes, problématique santé, dettes non traitées...) qui freinent l'accès à un logement autonome.

III / Les durées de séjours

Plusieurs éléments peuvent permettre d'expliquer les durées d'hébergement en résidence sociale :

- ⇒ Le budget des ménages est précaire avec des ressources faibles (minimas sociaux) ou des ressources instables du fait des successions de changement de situation. Cela engendre des ruptures de ressources ne facilitant pas la projection dans un relogement.
- ⇒ L'offre de logement dans le parc public reste saturée dans l'agglomération grenobloise. D'autre part elle n'est pas toujours adaptée à la réalité des budgets des plus précaires, comme ceux de nos résidents.
- ⇒ Les problématiques de santé (mentale, physique et addictions) peuvent freiner l'accession à un logement.
- ⇒ Les situations administratives sont parfois complexes. Nous notons une baisse de la visibilité sur le renouvellement des titres de séjour de certains résidents. Cela complique le travail de relogement que nous pouvons mener avec ces ménages.
- ⇒ Suite à un parcours difficile de logement, certains résidents idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir, surtout si la durée d'hébergement est longue. La confrontation avec la réalité de l'offre de logement nécessite d'être travaillée, ce qui prend parfois du temps.

LA MOYENNE DE SÉJOUR EST DE 18 MOIS EN 2018 (17 MOIS EN 2017 ET 19,1 EN 2016) :

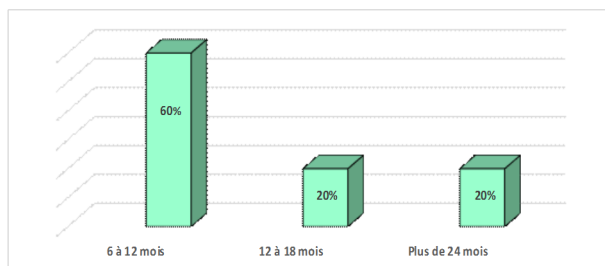
Celle-ci est donc relativement stable par rapport à 2017

L'AMPLITUDE DES SÉJOURS SE SITUE ENTRE 7,7 MOIS À 42,8 MOIS.

3 situations sur 5 ont eu des durées de séjour comprises entre 6 et 12 mois, **durée prévue dans le projet initial** des résidences sociales.

1 ménage, a eu une durée de séjour de 18 mois.

1 ménage a eu une durée de séjour de 42,8 mois. Cette durée particulièrement longue s'explique par la situation administrative complexe de Monsieur qui n'a pas permis le relogement malgré une mobilisation et une implication forte de celui-ci autour de sa situation. Monsieur a finalement du retourné dans son pays d'origine compte tenu d'une obligation de quitter le territoire malgré de multiples recours pour obtenir un droit de séjour.



L'hébergement en ALT

Historique : L'aide au logement temporaire (ALT) se compose de deux aides distinctes. La première aide au logement temporaire a été créée par la loi du 31 décembre 1991 et est entrée en vigueur en mars 1993 (ALT1). La deuxième aide a été instituée avec la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (ALT2).

Nous allons développer ici l'ALT1 dont nous bénéficions au sein de la résidence sociale Le Logis des Iles pour 5 appartements sur 15.

L'ALT est financée à parité par l'État (50%) et les organismes de protection sociale (CNAF : 48 % et MSA : 2 %) et liquidée par les caisses d'allocations familiales.

Comment ça marche ?

L'ALT est versée directement par la CAF à l'hébergeur et par logement (et non en fonction de la situation familiale du ménage telle que l'APL) ce qui nous permet ensuite de plafonner la redevance du logement. Par exemple : T1 bis : 105€ / T2 : 134€ / T4 : 50€.

L'objectif de la prestation : L'ALT 1 a été créée dans le but de loger, pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence : « personnes éprouvant en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir ».

Comment l'utilisons-nous ?

En priorité pour des parents, souvent des hommes, qui n'ont pas la garde des enfants (donc pas de droit APL) mais qui ont un droit de visite pour autant. En effet, ces parents ont besoin d'un appartement plus grand pour accueillir leurs enfants, sans avoir droit à l'APL pour le financer... L'ALT permet de répondre à cette problématique et devient de facto un outil de soutien à la parentalité.

Remarques : l'ALT peut être utilisée dans d'autres circonstances : quand une famille a une dette importante auprès de la CAF et n'a plus de droit APL // quand le ménage a des revenus moyens mais avec des dettes importantes à régler, etc.

Les points forts de notre intervention en résidence sociale

La proximité avec les publics

La proximité physique avec les personnes dans le cadre de la résidence sociale constitue un réel levier dans l'accompagnement proposé et facilite la réactivité autour des situations des personnes et des démarches à effectuer. En effet, cette proximité des professionnels (travailleur social, secrétaire et agent de maintenance) permet d'avoir un lien direct et régulier avec le public hébergé. Les temps d'échanges formels, mais aussi informels qui en découlent sont primordiaux pour saisir la compréhension qu'ont les personnes de leur situation et pour les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs concrets, réalisables et partagés. Ils permettent également de réajuster notre intervention ou les objectifs de travail en fonction de l'évolution de la situation des ménages et des besoins prioritaires.

Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie ces objectifs de travail, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. Ainsi, des pistes parfois déjà évoquées par des partenaires commencent à faire sens et être source d'une réelle mobilisation. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires n'en sont que favorisés.

Par ailleurs, cette proximité est un facilitateur dans la régulation sociale de la vie au quotidien comme du bon fonctionnement de la résidence. Elle permet également d'être vigilant à l'état des logements et d'intervenir au mieux et au plus vite face des questions relatives à l'entretien de ceux-ci.

L'accompagnement et le travail en partenariat

Notre posture est d'accompagner les ménages à redevenir acteur de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; analyser leur situation ; trouver les ressources pour avancer dans leur difficultés (endettement, séparation, etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social à l'origine de la demande. Les besoins et/ou difficultés sont identifiés et partagés, lors des renouvellements de contrat tripartite, entre le ménage, le référent social et le travailleur social de la résidence. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces mêmes temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage autour de sa situation, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre le gestionnaire de la résidence et le référent social.

La régulation sociale

La régulation du quotidien :

- ◆ Entretien des locaux, gestion de la laverie, problèmes techniques... Cette année nous avons rénové trois appartements : installation de nouvelles cuisines aménagées, changement de douches, réfection des peintures...

L'objectif est d'amener les résidents à se mobiliser collectivement autour de problématiques du quotidien... transposable à la vie de locataire.

Encourager et insuffler le vivre ensemble :

- ◆ Promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture, l'organisation de temps partagés. Mais aussi impulser des initiatives d'échanges de services au sein de la résidence.

Place à la parole des ménages partis en 2018

Lors de l'entretien de fin d'hébergement nous faisons passer un petit questionnaire aux personnes accompagnées.

Celui-ci contribue à l'évaluation qualitative de la résidence sociale et du travail d'accompagnement que nous proposons aux publics accueillis.

Qu'est-ce que la résidence vous a apporté dans votre parcours ?

« Ca m'a beaucoup aidé. Par rapport à tout, à retrouver un autre logement malgré la dette de 13 000 € ».

« Un accompagnement et un soutien moral par rapport aux problèmes qui me sont arrivés ».

« De faire des économies. D'être soutenu : il y a toujours des gens qui t'aident et tout.. ».

« J'étais bien. Il y a pas de soucis. J'avais pas peur par rapport à mon ex mari ».

« Un grand merci pour tout ce que vous avez fait pour moi. Merci pour votre accueil qui a duré plus de 2 ans. Merci pour votre disponibilité. Merci pour votre humanité. De ma part je vous garderais dans mon cœur à jamais. Je ne vous dit pas adieu mais juste au revoir....».

Les autres questions portent sur les points d'amélioration en ce qui concerne les conditions d'accueil et d'hébergement :

Si les 5 ménages ont indiqué être satisfaits de leur logement, l'une d'entre elle a tout de même trouvé celui-ci un peu petit.

Les points d'amélioration pointés sont :

- ◆ Les machines à laver « qui ont été en panne ou qui ne fonctionnaient pas toujours très bien »
- ◆ La propreté des étages ou chacun doit participer à l'entretien, ce qui n'est pas toujours respecté